

MAIRIE DE SOUSTONS

BULLETIN D'INSCRIPTION – MARCHÉ DE NOËL

Place Robert Lassalle et Halle couverte place des arènes – Soustons

Dates du marché	Samedi 12 décembre 2026 Dimanche 13 décembre 2026	Horaires	10h à 18h
Date limite d'inscription	25 octobre 2026	Contact / retour du dossier	Service évènementiel Corinne Barreyre evenementiel@mairie-soustons.fr

1. IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

Nom / raison sociale : _____

Nom et prénom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

SIRET / n° d'immatriculation : _____

Statut : ☐ Commerçant ☐ Artisan / créateur ☐ Producteur ☐ Association _____

2. ACTIVITÉ ET PRODUITS PRÉSENTÉS

Description précise de l'activité et des produits proposés :

☐ Je joins, si possible, des photographies / visuels de mon stand et/ou de mes produits.

3. EMPLACEMENTS PROPOSES

Le dispositif du Marché de Noël est organisé en deux espaces principaux :

- un village gourmand installé dans 10 chalets en bois (3mx2m) et emplacements extérieurs sur la place Robert Lassalle, destiné en priorité aux produits gastronomiques liés à la période de Noël ;
- un espace sous la halle couverte destiné notamment aux artisans, créateurs et exposants.

L'attribution de l'emplacement se fait par la Ville de Soustons en fonction du type d'activité et des produits proposés :

Halle couverte : pour artisans créateurs.

Chalets en bois : produits gastronomiques liés à la période de Noël.

Emplacements extérieurs : produits gastronomiques liés à la période de Noël.

4. EMPLACEMENTS DEMANDES

☐ Halle couverte, nombre de mètres linéaires demandés (3 m à 6 m maximum) : _____ m

☐ 1 Chalet bois

☐ Emplacement extérieur : nombre de mètres linéaires demandés (3 m maximum) : _____ m

L'électricité est comprise dans les tarifs indiqués ci-dessus. Les installations et appareils utilisés doivent être conformes aux normes en vigueur et adaptés à l'installation mise à disposition.

Besoin électrique : ☐ Oui ☐ Non Puissance : _____

5. TARIFS EMPLACEMENTS – INSCRIPTION POUR LES 2 JOURS

Type d'emplacement	Calcul pour 2 jours	Montant	Caution demandée par chèque si candidature acceptée et restituée le premier jour du marché
Halle couverte	5 € × ml × 2 jours	_____ €	30 €
Extérieur	4 € × ml × 2 jours	_____ €	24 €
Chalet bois	25 € × 3 ml × 2 jours	150 €	150 €

Montant total du droit de place : _____ €



Lorsque la candidature reçoit un avis favorable, un chèque de caution est demandé selon les modalités indiquées dans le dossier d'inscription.

6. CAS PARTICULIER DES ASSOCIATIONS

Association de Soustons : ☐ Oui ☐ Non

Les associations sont soumises aux mêmes conditions tarifaires que les autres exposants. Toutefois, la gratuité de l'emplacement peut être accordée à certaines associations de Soustons selon leur profil, après accord du Maire.

Associations pouvant bénéficier de la gratuité

Peuvent bénéficier de la gratuité du droit de place les associations :

- régies par la loi du 1er juillet 1901 ;
- à but non lucratif ;
- dont l'activité proposée dans le cadre du marché de Noël est en lien direct avec leur objet associatif ;
- dont la participation contribue à l'animation, à la solidarité, à la vie éducative, familiale, sociale ou culturelle locale ;
- et dont les recettes éventuellement réalisées dans le cadre du marché sont destinées au financement de leurs actions associatives et ne donnent pas lieu à une distribution de bénéfices au profit de leurs membres.

Sont notamment susceptibles de relever de ces critères :

- les associations à vocation caritative ou humanitaire ;
- les associations de parents d'élèves ;
- les associations œuvrant en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la solidarité ou du lien social ;
- et, plus généralement, toute association locale remplissant les conditions précitées.

Engagements des associations bénéficiaires

En contrepartie de la gratuité du droit de place, les associations bénéficiaires s'engagent :

- à participer au marché de Noël dans le respect du règlement de la manifestation ;
- à proposer une activité, une animation, une vente ou une opération en lien avec leur objet associatif ;
- à affecter les recettes réalisées à leurs actions et missions associatives ;
- à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'occupation du domaine public applicables à la manifestation ;
- à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à l'animation et à la convivialité du marché de Noël.

Demande de gratuité : ☐ Oui ☐ Non

7. PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Bulletin d'inscription complété, daté et signé
- ☐ Pièce d'identité du responsable de l'activité ou du représentant de la structure
- ☐ Justificatif d'immatriculation ou de statut professionnel en cours de validité
- ☐ Document permettant l'exercice d'une activité ambulante, lorsqu'il est requis
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- ☐ Pour les associations : justificatifs d'existence et d'inscription requis
- ☐ Pour les producteurs ou professions particulières : justificatifs spécifiques, le cas échéant

8. ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné(e), _____ certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le présent bulletin et demande à participer au Marché de Noël de Soustons pour les deux jours de la manifestation.

Je reconnais avoir pris connaissance du « Règlement du Marché de Noël » et m'engage à le respecter, ainsi qu'à respecter les consignes données par la Ville de Soustons, les services municipaux, la Police municipale.

Je reconnais notamment que l'emplacement est attribué par la Ville de Soustons, qu'il présente un caractère précaire et révocable et qu'il ne peut être cédé, sous-loué, prêté ou échangé.

Je m'engage à respecter les horaires d'installation, d'ouverture et de démontage qui me seront communiqués, à maintenir mon emplacement propre et à respecter les règles de sécurité, d'hygiène, de circulation et de gestion des déchets.

Fait à _____ le _____

Nom / raison sociale : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La réception de la candidature ne vaut pas acceptation. La sélection est effectuée par la Ville de Soustons en fonction notamment de la cohérence du projet, de la qualité et de l'originalité des produits, de la diversité et de la complémentarité des activités, conformément au règlement du marché. La Ville de Soustons informera chaque candidat de sa décision.
- Un seul emplacement est attribué par exposant, sauf accord préalable de la Ville et selon les disponibilités.
- Les produits et prestations présentés doivent correspondre à ceux déclarés dans le dossier et retenus par l'organisateur.
- Toute utilisation d'un appareil de cuisson, d'une source de chaleur ou de gaz est soumise à autorisation préalable et aux prescriptions de sécurité applicables.
- Les circulations, issues, accès aux secours et zones de sécurité doivent rester libres en permanence.
- Les conditions de restitution de la caution en cas d'annulation sont celles prévues dans le dossier d'inscription et le règlement.

Le présent bulletin complète le Règlement du Marché de Noël de la Ville de Soustons.

